

Compte rendu de la séance du 27 mars 2018

Département des
Pyrénées-Orientales

République Française
COMMUNE DE CORNEILLA DE CONFLENT

| <u>Nombre de membres en exercice:</u> 10 | Séance du 27 mars 2018 |
|--|---|
| <u>Présents :</u> 9 | L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept mars l'assemblée régulièrement convoquée le 27 mars 2018, s'est réunie sous la présidence de Sont présents: Patrice ARRO, Eric MONET, Jean BOBE, Jérôme GEA, Bernard BONNAIL, René Pierre HERMET, Raymond MARGAIL, Ludovic MONET, Gilles RUIS |
| <u>Votants:</u> 10 | Représentés: Eric TORRES par René Pierre HERMET Excuses: Absents: Secrétaire de séance: Jean BOBE |

Secrétaire(s) de la séance:
Jean BOBE

Ordre du jour:

- DIA vente parcelles B 1348 - B 1360 - B 651 - B 1328
- Vote du compte de gestion 2017 de la commune dressé par le Receveur
- Vote du compte administratif 2017 de la commune
- Affectation du résultat de fonctionnement 2017 de la commune
- Vote des taux d'imposition 2018
- Demande de subvention association sportive
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

DIA vente parcelles B 1348 - B 1350 - B 651 - B 1328 (DE 014 2018)

Monsieur le Maire DONNE LECTURE d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sujet à l'exercice du Droit de Prémption Urbain dans la zone UB émanant d'une vente XXXXX, pour les parcelles B 1348 « Los Pastorals » d'une superficie de 18a 73ca et B 1350 « Los Pastorals » d'une superficie de 21a 57ca.

Les parcelles B 651 « Camp del Pla » d'une superficie de 12a et B 1328 « Camp del Pla » d'une superficie de 11a, situées dans la zone A du PLU font également l'objet de la présente DIA, alors que le Droit de Prémption Urbain n'est pas instauré dans cette zone.

En conséquence, le Conseil Municipal ne se prononcera que sur B 1348 et B 1350.

Le prix global du bien est fixé à 337 000,00 euros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **DECIDE DE RENONCER** à l'exercice de son droit de préemption qui lui a été donné.

Vote du Compte de Gestion 2017 de la commune dressé par le Receveur (DE 015 2018)

Le Conseil Municipal, au vu de toutes les pièces comptables, déclare que le compte de gestion dressé par le receveur, pour l'exercice 2017, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Vote du Compte Administratif 2017 de la commune (DE 016 2018)

Le Conseil Municipal a élu un nouveau président pour le vote du compte administratif : M. MONET Eric, 1er Adjoint.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par ARRO Patrice après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 19 531.70 | | 521 402.41 | | 540 934.11 |
| Opérations exercice | 68 485.91 | 27 343.50 | 415 065.79 | 481 255.70 | 483 551.70 | 508 599.20 |
| Total | 68 485.91 | 46 875.20 | 415 065.79 | 1 002 658.11 | 483 551.70 | 1 049 533.31 |
| Résultat de clôture | 21 610.71 | | | 587 592.32 | | 565 981.61 |
| Restes à réaliser | 16 074.00 | | | | 16 074.00 | |
| Total cumulé | 37 684.71 | | | 587 592.32 | 16 074.00 | 565 981.61 |
| Résultat définitif | 37 684.71 | | | 587 592.32 | | 549 907.61 |

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement 2017 de la commune (DE 017 2018)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Patrice ARRO, Maire

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 587 592.32

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| | |
|--|-------------------|
| Pour Mémoire | |
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) | |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur) | 521 402.41 |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire) | 224 642.00 |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE : | |
| EXCEDENT | 66 189.91 |
| Résultat cumulé au 31/12/2017 | 587 592.32 |
| A.EXCEDENT AU 31/12/2017 | 587 592.32 |
| Affectation obligatoire | |
| * A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur) | |
| Déficit résiduel à reporter | |
| à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 | 37 684.71 |
| Solde disponible affecté comme suit: | |
| * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | |
| * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) | 549 907.61 |
| B.DEFICIT AU 31/12/2017 | |
| Déficit résiduel à reporter - budget primitif | |

Vote des taux d'imposition année 2018 (DE 018 2018)

Vu la notification des bases d'imposition (état n° 1259), il est proposé au Conseil Municipal de voter les taux pour l'année 2018, tels que présentés :

| | Bases d'imposition 2018 notifiées | Variation des bases (N-1) | Taux appliqués par décision du Conseil Municipal | Variation du taux (N-1) | Produit voté par le Conseil Municipal |
|--------------|-----------------------------------|---------------------------|--|-------------------------|---------------------------------------|
| T.H | 667 400 | 1,18 | 12,43 | 2,05 | 82 958 |
| F.B | 466 000 | 0,97 | 22,79 | 2,01 | 106 201 |
| F.N.B | 8 100 | 0,11 | 68,12 | 2,03 | 5 518 |
| TOTAL | 1 141 500 | 1,09 | | | 194 677 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le vote des taux communaux indiqués ci-dessus, pour l'année 2018.

Subvention Association Gym Val de Cady (DE 019 2018)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 007-2018 du 5 mars 2018, l'Assemblée a voté les subventions pour l'année 2018.

Entre temps, il a été saisi d'une demande de l'Association Gymnique Val de Cady dont le siège est à Casteil, qui sollicite le versement d'une subvention pour l'année 2018, en indiquant que l'Association compte des membres domiciliés à Corneilla.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- étant donné qu'une somme globale de 12 000 € a été votée à l'article 6574 « subventions aux associations » pour la préparation du Budget 2018,
- étant donné que le détail de ces crédits fait apparaître la somme de 7 180 € destinée aux « imprévus » et que cette somme n'est pas utilisée,

DECIDE :

- **de réduire** de 50 € le montant alloué aux « imprévus » qui s'élèvera alors à 7 130 €,
- **d'attribuer** une subvention de 50 € à l'Association Gymnique Val de Cady,

Questions diverses :

- Compte-rendu de la conférence intercommunale des Maires :

Il en ressort que 2018 va être une année intense pour l'élaboration du PLUi valant SCOT, avec comme objectif un arrêt du projet en début 2019.

Lors du 1^{er} trimestre 2018, les Personnes Publiques Associées ont été consultées : résultat positif permettant d'avancer dans le projet.

Il va y avoir une 2^{ème} vague de rencontres avec les communes soit 47 réunions, avec des objectifs portant sur la base de zones U validées (règlement, emplacement réservé....) mais aussi sur les zones AU...

Les communes seront réparties selon qu'elles disposent ou non d'un document d'urbanisme.

Se pose toujours le problème des dents creuses, plusieurs communes se retrouvent avec un nombre important de dents creuses avec peu de moyen pour les combler, d'où l'idée de création de zone 3AU pour prévoir l'utilisation phasée du reliquat foncier révélé. Cette zone 3AU (bloquée) ne pourra être ouverte à l'urbanisation que sous conditions strictes, et dans tous les cas, pas avant 7 ans.

Il devra être fait application du sursis à statuer : une fois les zones AU définies et jusqu'à l'approbation du PLUi, les communes devront bloquer les décisions sur ces zones AU jusqu'à ce que le PLUi soit applicable.

– Cimetière :

M. le Maire indique qu'il a demandé des devis pour la construction de 12 casiers et 12 urnes cinéraires aux Ets Bachès (qui ont construit les derniers casiers) et à la CERMAT (qui a déplacé le Monument aux Morts).

Il souhaite que des élus prennent le temps de faire le plan de cimetière : M. Raymond MARGAIL et M. Jean BOBE se sont proposés.

– Poste occupé par Laurie CATAFAU :

Elle a demandé à ce que son contrat qui expire le 30 juin 2018 ne soit pas renouvelé car elle a accepté le poste de vendeuse à la Boulangerie de Corneilla. Nous attendons son courrier. M. le Maire demande à ses collègues s'ils connaissent des personnes susceptibles de la remplacer. Il est proposé de faire passer un mot à la population pour informer que la mairie propose donc le poste à 17/35^{ème} à compter du 1^{er} juillet 2018, ainsi que de poser des affiches.

– WC publics Carrer del Canigo :

Il était prévu de laisser 1 WC normal et de faire 1 WC PMR. M. le Maire indique qu'il y aurait la possibilité de les supprimer totalement et d'y faire à la place un local pour les containers des OM. Il est ajouté que si cette option est choisie, il faut le faire « bien » afin qu'on puisse voir les containers et y avoir accès très facilement sinon l'endroit deviendra très sale (comme ce fut le cas dans une commune voisine), et qu'il ne faut pas enfermer les containers à cause des odeurs. Certains pensent que c'est dommage de ne pas faire le WC PMR. Si on conserve les WC, il faut les réaménager.

– Comité des fêtes :

M. le Maire montre à des collègues la photo de 2 plats appartenant au Comité des Fêtes entreposés dans la salle des fêtes. Ceux-ci ont été utilisés par on ne sait qui et paraissent brûlés aux $\frac{3}{4}$. Et de plus, il manque un 3^{ème} plat. M. le Maire fait remarquer que c'est dommage d'abîmer le matériel laissé par le Comité des Fêtes pour servir à d'autres associations qui n'en prennent pas soins.

– La réhabilitation des fontaines.

M. le Maire indique que c'est compliqué de travailler avec la Fondation du Patrimoine car il faut trouver du mécénat, et cela peut prendre des années. Le Département peut participer dans le cadre de l'AIT, le PNR va être contacté.

-Aménagement de l'estrade : il est décidé que les jardinières seront posées en espalier.

-Carrer d'Avall : il manque des chaînes aux containers OM qui se dirigent sur la RD.

- Raymond MARGAIL représentera le Maire le 3 avril lors d'une réunion organisée par la Gendarmerie en présence du Sous-Préfet.

- Le Conseil est informé que la prochaine réunion aura lieu le 9 avril (vote du budget).

L'ordre du jour étant épuisé, à 22 heures 15 la séance est levée

Le Maire,
Patrice ARRO

